

Commission de l'Enseignement supérieur, de  
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,  
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la  
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

---

3 OCTOBRE 2019

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir de l'implantation mouscronnoise de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet».....	4
1.2	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Étudiants en médecine et dentisterie: numéro INAMI».....	5
1.3	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Privatisation des résultats de la recherche».....	6
1.4	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Hausse des inscriptions dans les universités et les hautes écoles».....	7
1.5	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Articulation entre le plan «Sport» présenté par le ministre wallon du Sport et la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	8
1.6	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Surveillance électronique».....	10
1.7	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Absence de référence à la coupole du sport de haut niveau dans la Déclaration de politique générale».....	10
1.8	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir de l'équipe cycliste Cycling Team Wallonie-Bruxelles».....	11
<b>2</b>	<b>Interpellation de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Place de la promotion sociale au sein du paysage de l'enseignement» (Article 78 du règlement)</b>	<b>13</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>16</b>
3.1	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi de l'accord du 24 septembre 2018 relatif à la délivrance des copies d'examen».....	16

- 3.2 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Report de la nouvelle formation des enseignants» ..... 17
- 3.3 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pénurie d'interprètes en langue des signes» ..... 18

#### **4 Ordre des travaux**

**20**

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 82 du règlement)

### 1.1 *Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir de l'implantation mouscronnoise de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet»*

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Depuis plusieurs années, l'implantation mouscronnoise de la Haute École provinciale du Hainaut-Condorcet (HEPHC) est menacée d'être transférée vers Tournai, en raison notamment de la vétusté des locaux. En décembre 2018, le pouvoir organisateur (PO), la province de Hainaut, avait dégagé des moyens en vue de réaliser divers travaux de rénovation et de mise en conformité, sans que ceux-ci soient suffisants, compte tenu de l'ampleur du chantier à entreprendre. En juin dernier, le collège provincial a annoncé le transfert vers Tournai, à la fin de cette année, des deux bacheliers organisés à Mouscron.

Pour les étudiants, principalement de Mouscron et de Comines, ce déménagement entraînerait un surcoût non négligeable, d'autant que l'offre de transport étant souvent inadaptée, certains devront sans doute se résoudre à trouver un logement étudiant en plein milieu de l'année académique, le transfert étant prévu en janvier. L'offre d'enseignement supérieur de plein exercice à Mouscron, qui ne compte déjà plus que quatre cursus de type court, s'en retrouvera presque inexistante. Une offre de proximité est pourtant une nécessité dans des régions où l'accès à l'enseignement supérieur demeure plus faible. La nouvelle Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'ailleurs le développement de l'offre dans ces zones.

Le 24 septembre 2018, à l'initiative commune du cdH, du MR, du PS et d'Ecolo, le conseil communal de Mouscron a adopté à l'unanimité une motion «visant à garantir une offre d'enseignement supérieur à Mouscron et à dé-

fendre avec force le maintien et le développement de la Haute École Condorcet sur un site mouscronnois». La ville a d'ailleurs proposé à la province plusieurs autres locaux susceptibles d'accueillir les étudiants à Mouscron, le problème initial étant en effet la vétusté des locaux. Depuis plusieurs mois, un collectif citoyen de défense d'un enseignement supérieur à Mouscron s'est par ailleurs formé. Par voie de presse, ce collectif a annoncé qu'il s'adresserait au nouveau gouvernement.

Madame la Ministre, avez-vous été saisie du dossier par le collectif des citoyens mouscronnois? Avez-vous pu les rencontrer? Si oui, que ressort-il de vos échanges? Avez-vous pris des contacts avec le PO et la direction de la haute école ainsi qu'avec la ville de Mouscron? La décision du collège provincial est-elle définitive? Des pistes sont-elles actuellement envisagées pour permettre le maintien de l'implantation mouscronnoise?

Si le site devait effectivement être transféré d'ici la fin 2019, soit en pleine année académique, des aides complémentaires sont-elles prévues pour les 150 étudiants concernés? Je rappelle que la DPC prévoit le développement de l'offre dans les territoires où la participation des jeunes à l'enseignement supérieur est faible. Qu'en est-il de Mouscron, qui, depuis plusieurs années, voit ses établissements disparaître?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Madame Vandorpe, pour votre question et pour l'historique de ce dossier. C'est pour moi une véritable satisfaction et une réelle joie de participer aux travaux d'une commission composée de députés possédant une telle expérience.

J'ai bien reçu, fin septembre, le courrier du collectif citoyen, cosigné par les bourgmestres de Mouscron et de Comines-Warneton, qui a retenu toute mon attention. Comme vous le savez, le PO de cette haute école est la province de Hainaut. Il lui appartient d'organiser en toute autonomie l'implantation de ses établissements. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) m'informe que le dossier a été étudié en son sein et n'a pas donné lieu à des débats particuliers. Je serai évidemment très attentive à la situation vécue par les étudiants de votre région et, en particulier, au problème de mobilité que le déménagement pourrait engendrer. Toute difficulté d'accès à l'enseignement supérieur doit nous préoccuper. J'ai l'intention d'écrire au PO pour lui demander de m'informer des mesures prises afin d'assurer ce déménagement dans les meilleures conditions possibles pour le personnel enseignant et pour les étudiants. Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Je vous prends peut-être un peu de court en abordant un sujet tellement important dès cette première réunion de commission, Madame la Ministre, mais je vous invite à aller au-delà d'un simple courrier et à vous rendre sur place pour rencontrer les enseignants et les étudiants et vous rendre compte de la réalité. Bien sûr, il y a le problème de la vétusté des locaux. Comme je vous le disais, avec la ville de Mouscron, nous avons proposé d'autres bâtiments, mais nous avons vraiment l'impression d'être de plus en plus délaissés, voire abandonnés. Les membres du collectif citoyen se battront jusqu'au bout et reviendront certainement vers vous. Si la Province a son mot à dire, il faut aussi écouter les enseignants et les étudiants.

**1.2 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Étudiants en médecine et dentisterie: numéro INAMI»**

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Une question d'actualité a été posée à la ministre fédérale de la Santé par une députée NV-A au sujet du rapport publié par la Commission de planification de l'offre médicale pour la période 2004-2016. La députée estime que la ministre a été trop clémentine à l'égard de la Communauté française dans sa politique de contingentement. Pour les députés qui ont été témoins des difficultés et des relations conflictuelles entre notre précédent ministre de l'Enseignement supérieur et la ministre fédérale de la Santé, cette affirmation ressemble à une blague. En adoptant un arrêté repoussant le lissage, la ministre ne faisait que répondre aux besoins exprimés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon cette députée et son parti, la Belgique francophone connaît un excédent de médecins, ce qui entraîne une surconsommation des soins de santé par les citoyens francophones, avec des conséquences importantes sur le financement de la sécurité sociale. Un refrain bien connu, alors que nous connaissons tous des personnes qui, en Wallonie comme à Bruxelles, ne trouvent pas de médecin pour les aider à se soigner. Cette logique a été difficile à vivre durant la dernière législature.

En me penchant sur ces chiffres, principalement ceux concernant les médecins généralistes, j'y vois tout autre chose: une diminution globale du nombre de médecins généralistes (-4 % en Belgique), une différence importante entre les médecins ayant un numéro INAMI et ceux qui sont

réellement actifs – une série de médecins disposent en effet de ce numéro, mais ne pratiquent pas la médecine –, le défi du vieillissement de la population – qui touche notablement les médecins puisque 33 % des généralistes ont plus de 60 ans –, sans oublier la compétition qui a cours en Belgique entre médecins venus de l'étranger et jeunes qui ne peuvent pas accéder aux études pour lesquelles certains d'entre eux ont une véritable vocation.

Madame la Ministre, malgré votre entrée en fonction récente, avez-vous eu l'opportunité de prendre connaissance de ce rapport? Quelle analyse en faites-vous? Il est important de sensibiliser les étudiants à ce sujet. On constate en effet un manque de vocation de plus en plus criant pour la médecine générale, ce qui risque encore d'aggraver la situation. Avez-vous déjà des éléments et des mesures à nous présenter en ce qui concerne cette problématique? Enfin, même si la ministre fédérale de la Santé est en affaires courantes, vous ou votre cabinet avez-vous établi des contacts à la suite des résultats de la dernière session de l'examen d'entrée? Vous enverriez ainsi un message positif à nos étudiants en médecine et en dentisterie par rapport à un dossier qui a longuement pourri les relations communautaires et qui ne risque, à mon avis, pas d'aller en s'améliorant.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis attentive à ce dossier très sensible pour les futurs médecins et dentistes. J'ai étudié avec attention les chiffres de la commission de planification et partage votre avis, Madame Kapompolé. Nous devons à tout prix être en mesure de rassurer le plus rapidement possible les jeunes qui souhaitent s'inscrire en médecine ou en dentisterie et ceux qui sont en cours de cursus et pour lesquels la question est évidemment encore plus sensible.

Vous mentionnez à juste titre la diminution du nombre de médecins généralistes entre 2004 et 2016. Je me réjouis par ailleurs de l'effort fourni par nos universités en Fédération Wallonie-Bruxelles visant à renforcer l'attractivité de la médecine générale par rapport à la médecine spécialisée, et ce, afin de répondre aux besoins de la population. On considère en effet qu'un taux de 40 % des jeunes inscrits en médecine générale est nécessaire. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, puisque le nombre stagnait effectivement aux environs de 30 %. Concrètement, pour lutter contre la pénurie des généralistes, il convient d'agir à plusieurs niveaux.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut absolument relever les sous-quotas de généralistes. L'année dernière, en 2018, le sous-quota de médecine générale a été relevé de

32 % à 43 %. Par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018 modifiant l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la programmation de l'offre médicale, le nombre minimal de médecins généralistes est passé de 320 à 423. Pour être précis, le sous-quota de généralistes pour 2017 était de minimum 160 sur 492, quota total pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Logiquement, il avait été prévu de porter ce sous-quota à 320 en 2018, année de la double cohorte, qui comprenait donc à la fois les étudiants suivant un cursus en six ans et ceux en sept ans. Par cet arrêté, le quota initial de 320 a donc été porté à 423.

Au niveau régional, il existe des mesures visant à inciter plus de médecins à s'installer dans des zones défavorisées. Vous connaissez Impulseo, cet ensemble de mesures destinées à encourager l'installation de médecins généralistes. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Impulseo relève d'une compétence des entités fédérées à la suite de la sixième réforme de l'État. Au niveau local, j'ai eu connaissance de différentes initiatives visant à faciliter la mise à disposition de locaux pour des regroupements de médecins, ce qui permet par exemple d'assurer les gardes en rotation.

Dans la DPC, il est mentionné qu'»en matière de santé, le Gouvernement entend continuer à soutenir les étudiants en médecine et en dentisterie en plaidant auprès du Gouvernement fédéral pour qu'ils disposent d'un numéro Inami. Afin de lutter contre la pénurie, les sous-quotas en médecine seront revus dans le cadre d'une commission de planification de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation étroite avec les régions ».

D'ailleurs, la Déclaration de politique régionale pour la Wallonie y fait écho, puisqu'il y est précisé que «la Wallonie collaborera avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mettre en place une commission de planification francophone des sous-quotas des métiers de la santé basée sur les données d'un cadastre dynamique et permanent et sur une estimation des besoins».

Des initiatives existent donc en Fédération Wallonie-Bruxelles pour revaloriser la médecine générale. Ma volonté est de collaborer au mieux avec tous les opérateurs concernés. J'ai bien retenu votre proposition et prendrai prochainement contact avec mes collègues à ce sujet, tant au niveau fédéral que régional.

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Une concertation avec les différents niveaux de pouvoir est en effet nécessaire. La semaine dernière, votre collègue wallonne Christie Morreale a d'ailleurs été interrogée sur les mesures prises en réponse à la pénurie de médecins.

En outre, je souhaiterais voir instaurées des commissions de planification à deux niveaux. Il existe une commission fédérale de planification. Mais le dernier accord régional flamand instaure une commission de planification orientée vers les besoins des citoyens flamands. Ici, nous ne tra-

vailerons que sur les besoins des citoyens francophones. J'espère que cela augurera d'une meilleure connaissance et d'une meilleure prise en considération des besoins spécifiques des différentes Communautés et Régions. Je ne puis que vous y encourager.

**1.3 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Privatisation des résultats de la recherche»**

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB).** – Madame la Ministre, comme nous, vous avez entendu parler de Pia, ce bébé de neuf mois atteint d'une maladie musculaire mortelle. Pourtant, il existe un médicament qui pourrait la sauver en une seule injection, mais il ne peut s'obtenir qu'aux États-Unis, à un prix absolument impayable: 1 900 000 d'euros. Les parents de la petite Pia sont donc confrontés à ce dilemme: la bourse ou la vie, ou plutôt, la bourse ou la vie de leur enfant. C'est de la pure folie.

Comment peut-on en arriver là? Comment expliquer cette situation? Le producteur du médicament, Novartis, serait-il en difficulté financière? Pas du tout. L'an dernier, la multinationale pharmaceutique a fait 11 500 000 000 d'euros de bénéfice. La société Novartis a-t-elle dû, pendant des années, investir beaucoup d'argent dans la recherche et le développement de ce traitement? Absolument pas! En effet, ce n'est pas Novartis qui est à la base de cette avancée scientifique, ce sont des centres de recherche universitaires. C'est donc l'argent du contribuable qui a permis le développement du médicament, mais c'est aujourd'hui une firme pharmaceutique privée qui, après avoir racheté le brevet, en retire beaucoup d'argent. C'est insupportable et tout simplement criminel.

Dès lors, nous nous interrogeons sur cette situation et sur cette problématique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un article paru dans «L'Echo» en mai 2018, Philippe Lawson faisait référence à un rapport indiquant qu'en 2016, il existait en Fédération Wallonie-Bruxelles 286 *spin-off* issues des travaux de recherche menés par nos cinq universités francophones. Quatre d'entre elles, dont trois travaillent dans le domaine de la santé – Mithra, IBT et IBA – sont entrées en Bourse.

Sachant cela, nous sommes en droit de nous demander si nous ne sommes pas, ici, dans un cas de figure similaire à celui de l'affaire Novartis. Il existe relativement peu d'informations sur le sujet

dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Quelles balises le gouvernement compte-t-il mettre en place pour que la recherche reste dans le domaine public et que nous ne soyons pas complices de drames comme celui de la petite Pia? Concrètement, Madame la Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre et qu'allez-vous faire pour que le fruit de la recherche universitaire réponde aux besoins de la population et non à la soif de profit des multinationales?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous évoquez ici le cas d'un enfant qui nous a tous émus. Des examens ont été réalisés et il s'avère que la jeune Pia ne fabrique pas les anticorps qui auraient pu contrer les effets de ce médicament. J'ai cru entendre que son état était désormais stable. De plus, elle pourra recevoir son traitement en Belgique. Cette heureuse nouvelle ne doit toutefois pas nous faire oublier toutes les personnes qui sont dans la même situation qu'elle.

Votre question a trait au processus de développement d'un médicament très spécifique visant à traiter une maladie à faible incidence en termes de personnes concernées. Vu les budgets dont nous disposons en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est difficile d'imaginer que nous puissions assumer le coût de telles recherches. Les exigences sont aujourd'hui telles que la mise sur le marché d'un médicament coûte des sommes qu'aucune université ni aucun organisme de recherche public ne peut assumer. On parle d'environ un milliard de dollars par médicament, parfois plus. Malheureusement, à ce jour, seules des entreprises privées à gros capital peuvent assumer ce type de dépenses et de risques.

Toutefois, à l'échelon européen, un programme de très grande envergure sur les maladies rares et à très faible incidence a été lancé en janvier 2019. L'*European Joint Programme on Rare Diseases* réunit des partenaires de recherche, des agences de financement, des hôpitaux, des fondations et des associations de patients, notamment des patients victimes de maladies orphelines, issus de 25 pays. Pourquoi mentionner ce programme? La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que nous allons poursuivre les efforts de refinancement au profit de la recherche, y compris en termes de subventions de recherche accordées directement aux universités, afin d'atteindre l'objectif européen consistant à consacrer 3 % du PIB à la recherche, dont 1 % du financement par les pouvoirs publics. Nous avons aussi la volonté de travailler en synergie avec l'Union européenne pour attirer l'attention sur la problématique des maladies à faible incidence.

En ce qui concerne la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus particulièrement la recherche relative à des maladies qui touchent un large spectre de notre population, telles que le cancer, l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires, nous pouvons être fiers du financement par le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) de recherches médicales dans ces secteurs cruciaux.

Nous avons la ferme intention de refinancer la recherche fondamentale, en collaborant au mieux avec les Régions, le gouvernement fédéral et l'échelon européen.

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB)**. – La question du financement est certes cruciale, mais la santé des patients l'est tout autant. On ne peut uniquement se référer au secteur privé. Rappelons que la société Pfizer a mis fin à la recherche sur la maladie d'Alzheimer, estimant que ce n'était pas assez lucratif. Elle a ainsi abandonné toute une série de patients. En tant qu'organisme public, nous avons un rôle à jouer pour répondre aux besoins de nos citoyens. Je suis sûre que nous aurons encore l'occasion d'en débattre.

**1.4 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Hausse des inscriptions dans les universités et les hautes écoles»**

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB)**. – Le 25 septembre dernier, nous apprenions dans le journal télévisé de la RTBF que les universités et hautes écoles enregistrent cette année une forte augmentation des inscriptions. L'Université libre de Bruxelles (ULB) a inscrit plus de 3 000 étudiants supplémentaires cette année. L'Université de Liège (ULiège) compte quant à elle 500 inscrits supplémentaires. Partout, l'augmentation en termes d'inscriptions est de 10 à 15 % par rapport à l'année précédente.

Cette situation n'est pas sans conséquence, car la capacité d'accueil des infrastructures est limitée. Les recteurs des universités francophones pointent du doigt l'enveloppe fermée de la Fédération Wallonie-Bruxelles et préconisent un refinancement. Yvon Englert, le recteur de l'ULB, a déclaré: «Les hausses de moyens, pour l'enseignement supérieur particulièrement, seront symboliques. Le seul chiffre connu est 50 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche. C'est très décevant, d'autant plus que l'on ignore s'il s'agit d'un montant annuel récurrent ou une somme répartie sur cinq ans. De toute

façon, c'est très en dessous de ce que nous avons demandé et cela montre qu'il n'y a toujours pas de prise de conscience, qu'on est en train de laisser couler les universités.»

Le recteur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), Vincent Blondel, a également déclaré dans la presse: «Il y a vingt ans, nous avions un siège d'auditoire par étudiant. Aujourd'hui, c'est deux sièges pour trois étudiants. Une image qui en dit long sur le refinancement du secteur.»

Madame la Ministre, compte tenu des moyens budgétaires limités du secteur de l'enseignement supérieur, que compte faire le gouvernement par rapport à cette hausse continue du nombre d'étudiants? Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous parlez de refinancer l'enseignement supérieur. Mais quel sera le montant précis de ce refinancement? Quelle est l'échéance exactement? Si l'enveloppe est fermée, ne risque-t-on pas de créer un manque ailleurs?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La DPC est très claire. La nécessité d'un refinancement de notre enseignement supérieur fait consensus. Les efforts financiers réalisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières années doivent être poursuivis. Le gouvernement a pour objectif à long terme de sortir du système de l'enveloppe fermée et de rattraper la baisse structurelle du subventionnement par étudiant que vous avez d'ailleurs évoquée avec une image très parlante.

Le gouvernement refinancera progressivement l'enseignement supérieur afin d'offrir un meilleur accompagnement des étudiants, de renforcer les services administratifs des institutions d'enseignement supérieur, d'aider les établissements à rénover leurs bâtiments – demande récurrente des recteurs –, mais aussi de les accompagner dans leur développement numérique et de permettre à l'enseignement supérieur d'être plus inclusif.

Le secteur de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été confronté à une explosion démographique dans certaines zones. Il était dès lors prévisible que les établissements d'enseignement supérieur connaissent ce problème quelques années plus tard. Il convient d'encadrer ce mouvement démographique en concertation avec les opérateurs de l'enseignement supérieur.

Vous avez évoqué le chiffre annoncé par les négociateurs de l'accord de gouvernement. À ce stade, il est prématuré de déterminer des arbitrages budgétaires. Nous attendons d'y voir plus clair dans l'ensemble des dispositifs à mettre en œuvre

pour aider nos établissements, ainsi que de disposer d'une image arrêtée du budget actuel. Notre objectif est donc bien le refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi qu'un meilleur encadrement des étudiants.

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB)**. – Nous serons attentifs à l'évolution du débat, en particulier lorsque seront traitées les questions budgétaires.

**1.5 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Articulation entre le plan «Sport» présenté par le ministre wallon du Sport et la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Michaël Vossaert (DéFI)**. – Madame la Ministre, nous avons pris connaissance par voie de presse des mesures annoncées par le nouveau ministre des Sports wallon dans le cadre de son plan «Sport». Celui-ci a attiré notre curiosité, car quelques-unes de ces mesures ont des implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je pense par exemple à la volonté de développer le sport féminin, au recensement grâce à un travail commun de l'état des infrastructures sportives ou encore à l'utilisation des infrastructures scolaires telles que les gymnases et les piscines, en dehors des heures de cours. Ces points sont abordés dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et je trouvais opportun de vous interroger sur ces questions, même si je suppose qu'elles feront l'objet d'autres interpellations.

Ces différentes matières exigent de travailler en synergie, ce qui a parfois fait défaut par le passé. Dans la DPC, vous évoquez d'ailleurs la nécessité des synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). L'annonce du plan «Sport» de votre homologue wallon est une bonne occasion pour parler de la nécessité de jouer un rôle pilote. Comment entendez-vous concrétiser cette collaboration entre les différentes entités? La Fédération Wallonie-Bruxelles jouera-t-elle un rôle de pilote? Comment les différentes politiques vont-elles s'articuler?

Compte tenu des priorités avancées dans ce plan, quels sont les objectifs fixés et mesures prévues pour faciliter l'accès aux infrastructures scolaires sportives? Quels sont les objectifs fixés et la méthode prévue pour organiser un recensement de l'état des infrastructures ou encore pour développer la pratique du sport féminin? Quelles sont, à

ce stade, les perspectives de collaboration avec votre homologue wallon, mais aussi avec le gouvernement bruxellois?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous mentionnez les synergies entre les différents niveaux de pouvoir et la nécessité de collaborer. La compétence du Sport est partagée entre la Communauté française et la Région wallonne. C'est mon collègue Jean-Luc Crucke qui est compétent pour les infrastructures sportives au niveau régional wallon. Pour ma part, j'exerce la compétence du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, mon intention est de me tourner vers mes collègues régionaux et d'envisager des synergies dans l'intérêt du secteur.

Concernant les objectifs en termes d'infrastructures sportives dans les écoles, j'ai la ferme volonté de favoriser les échanges d'informations et les alliances avec d'autres niveaux de pouvoir dans le cadre de préoccupations communes. J'ai aussi pour objectif d'intensifier les collaborations avec InfraSports et la COCOF. En 2018, un premier protocole de collaboration avait été signé entre l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et InfraSports autour du programme «Sport de rue» et de la récolte de données auprès des fédérations sportives. Le but était de réaliser un inventaire des besoins prioritaires, notamment en termes d'infrastructures sportives.

Mes services élaborent en ce moment une proposition sur la thématique de l'ouverture des infrastructures scolaires aux clubs sportifs. L'idée est de dresser un état des lieux des infrastructures sportives scolaires au moyen d'une récolte d'informations, et ce, par le biais d'un formulaire que toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles auraient à remplir. Dans un second temps, nous développerons un appel à projets intitulé «Ouverture des infrastructures sportives scolaires sur leur quartier». Cet appel sera lancé en s'inspirant de ce qui a été fait au niveau du Contrat École de la Région wallonne et de l'appel à projets Sport Vlaanderen. Ce projet nécessitera des collaborations formelles entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise. Il conviendra de dégager ensemble des budgets pour ce projet.

J'en viens au développement du sport féminin. Mon prédécesseur a eu l'occasion, à de multiples reprises, d'exposer à la commission des Sports du parlement les actions menées en faveur de la promotion du sport féminin. Il l'a fait notamment en décembre 2017, en réponse à une question orale portant sur le suivi de la résolution visant à encourager le sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles adoptée le 13 juillet 2016. Je

rappelle aussi la participation à l'enquête *ALL IN*, menée par l'Union européenne et portant sur la représentativité féminine dans le sport. Les résultats seront connus à la fin du semestre. Je souligne enfin le lancement, en 2019, d'une étude sociologique sur les pratiques sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous affinons d'année en année nos données statistiques en matière de genre, qu'il s'agisse des affiliés dans les clubs sportifs, recensés fédération par fédération, ou de la participation aux activités «Sport pour tous» organisées dans les centres sportifs. Je cite encore la campagne de sensibilisation menée lors de la Semaine européenne du sport, dont le slogan était «#BeActive». Cette campagne mettait l'accent sur les nombreux effets positifs du sport, en ce compris pour les femmes, tant pour l'estime de soi que pour la santé.

Mes services s'assurent que le sport féminin soit mis en lumière, que ce soit par le biais des moyens de communication de l'administration tels que le site de l'ADEPS et les réseaux, ou par l'attention portée aux résultats et performances des sportives sous contrat. Je pense par exemple à Nafissatou Thiam ou Amal Amjahid.

Le sport francophone compte quelques ambassadrices de très haut niveau. Cette année, Amal Amjahid, championne du monde de ju-jitsu, est nommée au prix #BeActive de l'Union européenne pour son académie, ses projets sportifs et ses projets sociaux d'intégration de la femme. Nafissatou Thiam, quant à elle, a lancé sur les réseaux sociaux une campagne visant à partager son expérience de jeune sportive.

Concernant les distinctions honorifiques et l'octroi de bourses, de salaires et de primes, le principe de stricte égalité est appliqué dans notre politique de soutien du sport de haut niveau, que ce soit pour les contrats de travail, les aides à la promotion de l'emploi (APE), les agents contractuels subventionnés (ACS) ou les contrats Rosetta. Les bourses individuelles sont attribuées à nos sportifs de haut niveau de manière strictement égalitaire et selon le niveau de performance.

Enfin, notre administration s'est engagée à appliquer le principe du budget qui intègre la dimension du genre à ses actions. L'objectif est de ventiler les budgets accordés dans le cadre de l'octroi de subventions aux organisations sportives et de veiller au respect de critères d'égalité et de proportionnalité entre les sexes.

**M. Michaël Vossaert (DéFI)**. – Vous avez répondu à toutes mes questions, à l'exception de la plus essentielle. Je souhaite comprendre comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte jouer un rôle pilote dans ce domaine. Des initiatives seront-elles prises en ce sens? Je vous interrogerai à nouveau sur ce point. Votre plan de recensement des infrastructures sportives dans les écoles est une excellente idée. Cependant, travailler avec les écoles n'empêche pas de se tourner

également vers les clubs sportifs, qui peuvent partager leur expertise. Je serai attentif aux résultats de l'appel à projets que vous lancerez.

Concernant le sport féminin, il serait utile de présenter en réunion de commission les résultats des études que vous citez, afin d'alimenter le débat. Leur apport peut être extrêmement bénéfique pour les politiques menées dans ce domaine. Récemment, la Coupe du monde féminine de football a suscité une vague d'inscriptions dans les clubs. Dès lors, les talents qui portent haut et fort les couleurs du sport et de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent également nous aider à améliorer la pratique du sport féminin. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

**1.6 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Surveillance électronique»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – À la suite de la sixième réforme de l'État qui a vu notre niveau de pouvoir hériter de la justice communautaire, le Centre national de surveillance électronique a été transféré du niveau fédéral aux Communautés et intégré dans la nouvelle administration des Maisons de justice.

La surveillance électronique permet à un détenu d'exécuter sa peine privative de liberté en étant soumis au respect d'un horaire établi, et ce, tout en séjournant en dehors d'une prison. Le port du bracelet électronique revêt de nombreux avantages pour les justiciables sans pour autant les soustraire à leur condamnation. Éviter les effets négatifs de l'incarcération, favoriser la réinsertion sociale, lutter contre la surpopulation carcérale, diminuer le taux de récidive et diminuer le coût engendré par une incarcération constituent les principaux atouts de la surveillance électronique, notamment à la lumière des grandes difficultés que connaissent les prisons en Wallonie et ailleurs.

Madame la Ministre, êtes-vous favorable au renforcement du port du bracelet électronique en remplacement de la détention en milieu carcéral?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À travers la sixième réforme de l'État, les maisons de justice ont en effet été transférées aux Communautés. Depuis ce transfert, elles ont placé plus de 13.800 justiciables sous

surveillance électronique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2019, soit une moyenne de 3000 dossiers par an. Il n'y a pas de listes d'attente. Toujours est-il que les délais pour le placement des condamnés à une peine de prison de moins de trois ans ont augmenté. La moitié de ces justiciables sont placés dans les douze semaines; or, le délai était encore de huit semaines il y a un an. Cette augmentation du délai s'explique par deux éléments: le nombre croissant de placements sous surveillance électronique pour une détention à domicile et la disponibilité à garantir pour les placements sous surveillance électronique pour une détention préventive ou une surveillance demandée par le tribunal d'application des peines, c'est-à-dire pour les personnes condamnées à plus de trois ans de prison dont la surveillance électronique est exécutoire au jour indiqué dans le jugement.

Vous avez rappelé le sens et l'intérêt de la surveillance électronique qui a pour objectif, à court terme, de préserver la sécurité publique et, à long terme, de renforcer l'inclusion sociale et la responsabilisation du justiciable, l'objectif étant la réinsertion sociale. La surveillance électronique offre aux autorités judiciaires et pénitentiaires une alternative efficace à l'incarcération. Vous avez, à cet égard, mentionné le problème spécifique de la surpopulation carcérale. Nous travaillons aussi à renforcer le sens, le rôle et la cohérence de la surveillance électronique en nous appuyant sur différents cadres réglementaires et légaux.

L'arrivée prochaine du juge d'application des peines aura un impact important sur la direction «Surveillance électronique». Nous souhaitons procéder aux adaptations nécessaires, notamment sur le plan du personnel, avant d'envisager un renforcement du port du bracelet électronique. Dès lors, je confirme qu'une surveillance électronique bien pensée constitue une alternative à l'incarcération.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, j'entends bien dans votre réponse que vous êtes plutôt favorable à la poursuite du projet et à la surveillance électronique. Pour ce faire, votre administration devra répondre à un certain nombre de contraintes.

Je resterai attentif à la suite, mais je comprends bien que ces contraintes ne pourront pas trouver de solution immédiate dans les jours à venir.

**1.7 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Absence de ré-**

*férence à la coupole du sport de haut niveau dans la Déclaration de politique générale»*

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, votre Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit une série d’objectifs en matière de sport de haut niveau, notamment les mécanismes des contrats de sportifs, l’optimisation des installations existantes d’entraînement, de compétition, etc., dans le cadre de la pratique du sport de haut niveau ou encore la mise en place par le secteur d’une commission des athlètes.

À cet égard, je suis interpellé par l’absence de référence à la coupole du sport de haut niveau instituée par votre prédécesseur, Rachid Madrane.

Le 11 juillet dernier, à la suite des événements liés à l’affaire «Thiam» qui a secoué le monde de l’athlétisme francophone, le ministre Madrane annonçait la mise en place de la coupole du sport de haut niveau, qui, selon lui, devait constituer «une plateforme de référence qui prodiguera avis et conseils pour faire progresser la gestion du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Dans son communiqué, l’ancien ministre des Sports indiquait qu’un groupe de travail avait procédé à la nomination des membres de cette coupole – sportifs, membres de l’administration de l’éducation physique et des sports (ADEPS), etc. – pour une durée de deux ans, et qu’il avait créé quatre commissions consultatives.

Comment expliquez-vous l’absence de référence à cette coupole dans votre DPC? Le projet est-il abandonné ou prendra-t-il une autre forme? Quel est le lien entre la mission qui sera assignée à la commission des athlètes et ce projet de coupole? La concertation avec les acteurs du sport de haut niveau (fédérations, directeurs de clubs, etc.) est-elle toujours à l’ordre du jour? Un agenda et une méthode sont-ils fixés?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je pense être en mesure de vous rassurer, Monsieur le Député. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que nous allons encourager les fédérations sportives à créer une commission des athlètes, organe de consultation et de décision sur des problématiques touchant au volet «haut niveau» de leur discipline. Par ailleurs, elle mentionne encore que nous veillerons à garantir aux sportifs de haut niveau un statut social digne et que nous reverrons le mécanisme des contrats des sportifs de haut niveau en concertation avec les autres niveaux de pouvoir qui ont l’emploi dans leurs compétences.

Soyez assuré que l’absence de mention explicite de la coupole, qui vient d’être créée, n’implique pas une volonté de déforer l’outil. Si cette structure fonctionne et donne satisfaction à tous, nous continuerons à la soutenir. La coupole est un organe d’avis qui a été mis en place par mon prédécesseur à la suite de l’affaire «Nafi» et dont l’objectif est d’anticiper les problèmes générés par la croissance et la professionnalisation des sportifs. Elle est composée d’experts issus de l’administration générale du sport (AGS), des mouvements olympique et paralympique, ainsi que du monde fédéral, tous issus du secteur du sport de haut niveau.

Une première réunion a eu lieu le 11 juillet dernier en présence de mon prédécesseur. Elle avait pour objectif d’installer les membres de la coupole et d’arrêter un règlement d’ordre intérieur pour encadrer son fonctionnement. Sa première mission est d’installer les quatre sous-commissions que vous avez évoquées, qui seront consultées sur le fonctionnement du sport de haut niveau en Communauté française. Il s’agit de la sous-commission des directeurs techniques des fédérations, de celle des entraîneurs, de celle des athlètes et, enfin, de celle des managers des sportifs. La coupole s’est engagée à terminer l’installation des sous-commissions pour la fin du mois d’octobre et une seconde réunion est prévue mi-novembre.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Je n’étais pas député dans ce Parlement durant la législature précédente, mais j’avais déjà quelques réticences et inquiétudes par rapport à cette coupole. Vous dites que vous allez la maintenir, mais vous ne répondez pas clairement en ce qui concerne la mission que vous voulez confier à la commission des athlètes. La presse a souvent parlé de «bidule». Il ne faudrait pas que nous ayons une commission des athlètes, plus une coupole de concertation et ainsi de suite. Il est important aussi de réfléchir à la place que l’on veut donner aux athlètes dans les processus de décision, mais surtout à ceux qui les encadrent. Les athlètes ont bien sûr leur avis à donner, mais ceux qui travaillent au quotidien avec eux, réunis notamment dans la commission des directeurs techniques, ont un rôle fondamental à jouer.

Petite réflexion pour l’avenir: voyons comment nous pouvons évaluer le rôle de cette coupole, puisqu’elle existe et qu’elle poursuivra ses travaux. Vous avez évoqué le calendrier. Je reviendrai donc régulièrement vers vous pour évaluer la mission de cette coupole.

**1.8 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeu-**

*nesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avenir de l'équipe cycliste Cycling Team Wallonie-Bruxelles»*

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Nous connaissons l'intérêt des entreprises pour le sport en matière de visibilité, de notoriété, de crédibilité et d'image de marque. Certaines institutions sont aussi intéressées par le sport et s'y investissent fortement. C'est le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'illustre positivement en matière de cyclisme et soutient à ce jour une équipe professionnelle et une structure de formation U23.

Les courses de printemps et d'été ont réservé de belles surprises aux coureurs «de la Fédération Wallonie-Bruxelles», quel que soit d'ailleurs l'endroit d'où ils viennent. Leur talent et leur travail ont ainsi été récompensés et par là même, en amont, le travail de l'équipe d'encadrement et finalement le concept même de ladite structure.

Nous sommes toutefois dans une année de transition. Cette équipe qui fournit d'excellents résultats n'a, à ce stade, un soutien garanti que jusqu'au 31 décembre 2019. Votre prédécesseur ne s'est pas engagé, ce qui est bien normal, la décision vous revenant.

Quel bilan la Fédération Wallonie-Bruxelles tire-t-elle de cette politique dans le cyclisme? Outre l'aspect sportif, y voyez-vous d'autres retours qui valent la peine de notre investissement? Le soutien à la structure Wallonie-Bruxelles sera-t-il renouvelé? Si oui, sous quelle forme? Sinon, pourquoi? Comment ce soutien s'articule-t-il avec les moyens mis en place par les Régions?

Cette approche en deux temps qui semble avoir des résultats positifs – d'abord une équipe de formation et ensuite une équipe professionnelle – pourrait-elle être reproduite dans d'autres disciplines collectives? Quels sont les projets en la matière?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je voudrais d'abord faire le point sur le bilan de la politique cycliste en Fédération Wallonie-Bruxelles et en dresser un court historique. Face à la faible proportion de coureurs cyclistes wallons dans le cyclisme professionnel, André Antoine, à l'époque ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a contribué à la création, en 2011, d'une équipe cycliste continentale non professionnelle baptisée Wallonie-Bruxelles, fruit d'un partenariat public-privé. Son rôle initial était de former des jeunes auprès de coureurs expérimentés pour ensuite les envoyer dans les catégories supérieures, c'est-à-dire en division Continentale Pro ou *World Tour*.

En 2012, une convention de six ans a été signée pour assurer l'existence de deux structures au moins jusqu'en 2018. En 2017, la formation Wallonie-Bruxelles a été inscrite en catégorie Continentale Pro, ce qui lui a permis de participer à diverses courses de plus grande envergure, à l'exception du circuit *World Tour* – sauf en cas d'invitation. Mon prédécesseur, Rachid Madrane, l'a prolongée pour 2019. Sur le plan budgétaire, sur les neuf années concernées, près de 9,25 millions d'euros ont été octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux deux équipes cyclistes évoquées. Sur la même période, celles-ci comptaient 78 équivalents temps plein et 2 sportifs sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le plan sportif et toujours pour la même période, neuf coureurs de Wallonie-Bruxelles ont pu intégrer une équipe de niveau supérieur et seize coureurs de l'équipe de développement U23 ont rejoint l'équipe-mère. Concernant les résultats significatifs en 2019, l'équipe Continentale Pro s'est classée 26<sup>e</sup> sur 220 équipes recensées au classement de l'Union cycliste internationale (UCI). L'autre équipe de développement U23 figure au 147<sup>e</sup> rang sur 220 équipes au classement mondial. Notez qu'il s'agit de la seule équipe francophone évoluant actuellement à un tel niveau. Force est pourtant de constater qu'aucun coureur francophone évoluant au sein de ces deux structures n'a été repris en équipe nationale pour participer aux récents championnats du monde ou d'Europe et qu'à ce stade aucun candidat des deux équipes ne se profile pour une éventuelle sélection aux prochains Jeux olympiques.

Pour l'ensemble des autres fédérations sportives, ces critères constituent justement le référentiel en matière de sport de haut niveau. Mais notre projet ne poursuit toutefois pas ce but, au regard des investissements consentis par les équipes professionnelles participant au circuit *World Tour* qui alimentent nos équipes représentatives. La formation des coureurs prend en effet du temps. Il faut attendre avant de voir les premiers résultats. Au sein de nos deux structures, nous parlons en effet d'espoirs. Les autres retours recensés indiquent que ces expériences constituent une émulation pour les jeunes coureurs francophones d'intégrer cette structure unique dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Concernant la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci est particulièrement mise en évidence, puisque les logos de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont les principaux visuels du maillot des coureurs.

En réponse à votre question sur le renouvellement du soutien à cette structure cycliste Wallonie-Bruxelles, je le confirme. Une lettre de recommandation vient d'ailleurs d'être envoyée à l'UCI dans ce sens. Les montants sont encore à négocier avec le Tour de la Région wallonne, par le biais d'une convention. Cette proposition sera

évidemment assortie d'une obligation d'entente et de coopération avec la Fédération cycliste Wallonie Bruxelles, reconnue pour assurer le développement du cyclisme sous toutes ses formes et pour tous les publics. Par ailleurs, l'accent sera également mis sur la promotion du cyclisme féminin.

L'accent sera mis sur le cyclisme féminin – le sport féminin est un axe développé par la Déclaration de politique communautaire (DPC) –, le cyclisme pour les personnes moins valides ainsi que la perspective écologique du développement durable.

Pour répondre à votre question sur l'articulation avec les moyens wallons, je rencontre mon collègue wallon chargé des Infrastructures sportives dans quelques jours. Je prévois par ailleurs une rencontre similaire avec mon homologue bruxellois.

Pour évoquer l'équipe de formation et l'évolution professionnelle, plusieurs fédérations sportives, de rugby, de handball, de volleyball, de natation et de badminton, ont instauré des centres de formation sur le site du Sart-Tilman au centre ADEPS du Blanc Gravier. Certaines fédérations ont opté pour d'autres implantations: celle du basketball pour le centre ADEPS de Jambes, celles du tennis et de la gymnastique pour le centre ADEPS de Mons. Ces différents centres regroupent une petite centaine de sportifs. Ils offrent les conditions d'entraînement adéquates, proposent un internat avec une tarification privilégiée et préconisent une mutualisation des services, tels qu'éducateurs, transport, suivi médical et paramédical.

En raison de leur statut de sportifs de haut niveau ou d'espoirs sportifs, ils bénéficient tous d'aménagements scolaires dans les établissements scolaires qu'ils fréquentent. Tous les centres de formation sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers les plans-programme de leur fédération.

Le développement des centres de formation et leur niveau d'excellence font partie intégrante des priorités de l'administration générale du sport. Si leur niveau sportif les y autorise, les sportifs doivent pouvoir bénéficier d'un contrat professionnel avec la Fédération.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette longue réponse qui me procure satisfaction pour plusieurs raisons. À l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des perspectives existent pour cette discipline et je m'en réjouis.

Comme vos prédécesseurs, vous vous inscrivez dans le temps et la volonté de former, et non dans une démarche identitaire. Ce n'est pas le cas à d'autres niveaux de pouvoir... Notre identité se construit différemment, et c'est fort heureux. Je prendrai le temps de lire et de répercuter l'ensemble de ces chiffres. J'ai peut-être été dis-

trait, mais il me semble que vous n'avez pas parlé de la durée du prochain soutien, qui a été renouvelé pour 2020. Il serait intéressant de connaître cette information.

## **2 Interpellation de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Place de la promotion sociale au sein du paysage de l'enseignement» (Article 78 du règlement)**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, vous étiez hier à la rentrée de l'enseignement catholique de promotion sociale. Vous avez donc un réel intérêt pour ce dossier. Je m'en réjouis. L'enseignement de promotion sociale (EPS) permet aux adultes, aux jeunes et aux moins jeunes de s'inscrire dans un parcours de formation tout au long de la vie. Dans l'esprit du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cet enseignement concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, mais aussi sociale, scolaire et culturelle. Il répond aux besoins des personnes, mais aussi des entreprises, des administrations, de l'enseignement, soit, d'une manière générale, de l'ensemble de la population et aux besoins socio-économiques.

Cet enseignement propose un panel de formations allant du niveau secondaire au supérieur dans tous les domaines: l'informatique, l'automobile, le paramédical, la construction, le bien-être des personnes, etc. C'est donc une opportunité pour tous d'étoffer ses compétences, d'améliorer sa situation professionnelle ou encore de réorienter une carrière. Un chapitre de la Déclaration de politique communautaire (DPC) est consacré à l'EPS, ce qui est positif. Nous y retrouvons notamment l'une des priorités du gouvernement qui est de permettre un réel pilotage de la filière. Quelques mesures, non exhaustives, ont retenu notre attention.

Le gouvernement souhaiterait au cours de cette législature «renforcer l'accessibilité et la visibilité de l'enseignement de promotion sociale afin de permettre aux étudiantes et étudiants de suivre une formation de la manière la plus pragmatique possible, en particulier pour les personnes en recherche d'emploi». Il désire également «renforcer les dispositifs de valorisation de

l'expérience professionnelle». Il veut «encourager les coopérations et fusions sur base volontaire entre établissements d'enseignement de promotion sociale pour harmoniser l'offre de formation et renforcer les moyens administratifs et pédagogiques des établissements, tout en veillant à conserver une offre de proximité». Je me demande si le gouvernement sera aussi optimiste pour d'autres fusions que nous pourrions examiner très rapidement. Et enfin, le gouvernement veillera également «à favoriser les coopérations entre l'enseignement de promotion sociale et les initiatives régionales en matière de formation».

Dans ce chapitre, certains termes comme coopérer, renforcer ou valoriser montrent une volonté d'agir. J'y vois l'opportunité de faire évoluer l'EPS pour qu'il soit connu et reconnu par tous. Par ailleurs, d'autres mots m'inspirent plus de méfiance, en tout cas ils m'interpellent. Je lis le terme fusion, mais pas dans le sens dans lequel j'aimerais l'envisager. Je vois aussi le terme intégration, et j'y reviendrai, non pas dans le chapitre relatif à la promotion sociale, mais dans celui de l'enseignement supérieur qui fait également partie de vos compétences. Votre gouvernement entend: «favoriser une intégration accrue de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans les hautes écoles et les universités». Qu'entendez-vous par une intégration accrue de l'EPS dans l'enseignement supérieur? Quelles concertations souhaitez-vous mettre sur pied avec les acteurs de terrain, au-delà de votre visite tout à fait opportune d'hier?

Quelle place doit prendre *in fine* l'enseignement supérieur de promotion sociale? Si je comprends votre souhait de voir se nouer de nouveaux partenariats entre les différents niveaux d'enseignements et entre les établissements, j'y vois surtout la volonté de mutualiser les coûts. Je voudrais donc que vous m'expliquiez concrètement ces termes et la philosophie qu'ils sous-tendent. De mon côté, il me semble capital que l'EPS soit un enseignement accessible tant socialement que géographiquement. Quelle est votre position à cet égard?

Par ailleurs, qu'entendez-vous derrière ce que vous nommez un réel pilotage de la filière? Dans la mesure où le gouvernement de la Communauté française souhaite favoriser les coopérations entre l'EPS et les initiatives régionales de formations en matière d'emploi, comment comptez-vous y associer les Régions? J'observe que ni la Wallonie ni Bruxelles ne l'évoquent dans leur déclaration de politique régionale, ou bien de manière très limitée. J'ose espérer que toutes ces considérations du gouvernement ne cachent pas, entre les lignes, la concrétisation de rêves de régionalisation que certains ont porté fort, même s'ils sont, aujourd'hui, appelés à revoir de manière assez importante la considération qu'ils ont pour la Communauté française.

**M. le président.** – La parole est à M. Lux.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Madame la Ministre, je commencerai ma toute première intervention parlementaire en vous communiquant mon enthousiasme de faire partie de cette commission particulièrement ambitieuse, tant par la diversité des sujets qui y seront traités que par leur importance pour les citoyennes et les citoyens de Wallonie et de Bruxelles. Je m'attacherai à ce que nous puissions œuvrer collectivement et constructivement à tous ces dossiers.

J'exprime également ma satisfaction de constater que nous ne perdons pas de temps et que nous entamons dès à présent les travaux avec un enjeu qui tient particulièrement à cœur du groupe Ecolo, l'EPS. Mon groupe et moi-même sommes convaincus que cet enseignement est l'un des leviers fondamentaux d'épanouissement et d'émancipation des jeunes et moins jeunes par de nouveaux apprentissages, par l'obtention d'un diplôme, par l'accession à un emploi ou encore par la réorientation d'une carrière vers un emploi plus épanouissant. Nous sommes également convaincus qu'il s'agit d'un moyen adéquat d'apporter des réponses aux besoins de formation émanant des différents acteurs de notre société, notamment pour les métiers dits en pénurie.

Enfin, cet enseignement est comparativement moins cher que d'autres, il est de qualité, a une indéniable souplesse et présente une importante accessibilité tant en termes horaires que géographiques. Il est construit dans une perspective d'atténuation, de compensation d'inégalités sociales ou scolaires subies par un grand nombre de citoyennes et de citoyens de ce pays.

Néanmoins, malgré ses atouts, l'EPS souffre encore trop de certaines difficultés qui méritent de trouver des solutions adéquates. Je pense à son image pas assez positive, à sa qualité trop peu reconnue, au manifeste manque d'informations aux publics potentiellement intéressés, aux difficultés pour le corps enseignant telles que la non-reconnaissance de l'expérience pour d'autres types d'enseignement ou encore au nonaccès à la recherche scientifique. Je citerai également des outils ou des méthodes d'enseignement qui ne correspondent pas toujours aux besoins.

Par ailleurs, l'EPS mériterait de connaître quelques évolutions qui lui permettraient d'être en phase avec les transformations de notre société. Je citerai notamment des filières plus orientées vers les métiers du futur et, singulièrement, ceux qui contribueront aux nécessaires transitions écologiques, économiques et sociales dont nous avons tant besoin. Il est aussi question d'enjeux sur le matériel pédagogique, sur les méthodes d'enseignement qui devraient être plus modernes ou encore sur l'accentuation des mécanismes de solidarité et de réduction des inégalités, grâce à un accès davantage facilité pour les publics les plus fragilisés.

Aujourd'hui, je me réjouis que l'EPS, outre le fait qu'il est un des premiers sujets traités par cette commission, fasse l'objet d'un chapitre complet de la DPC et que diverses mesures particulièrement pertinentes soient proposées. Par contre, comme Mme Greoli, j'ai quelques questionnements sur ce qui se cache derrière des termes tels que coopération et fusion, réel pilotage ou encore intégration, ce dernier terme étant présent dans le chapitre consacré à l'enseignement supérieur. J'espère que la concertation prévaudra et que ce seront bien les étudiantes et les étudiants suivant l'EPS qui sortiront gagnants de cette démarche. Je ferai le nécessaire pour que cela puisse être possible.

En complément des questions précédemment posées, je souhaiterais particulièrement connaître la place que vous entendez donner à la concertation avec les acteurs du secteur, y compris aux bénéficiaires de cet enseignement, notamment les étudiantes et les étudiants. Par ailleurs, je souhaiterais également être rassuré sur la prise en compte des spécificités de l'EPS, notamment par rapport à l'enseignement supérieur classique. Dans ce contexte, et sous réserve de nos points d'attention que je viens d'exposer, ainsi que des réponses que vous apporterez aux questions, vous pouvez considérer que mon groupe et moi-même serons des partenaires actifs et de soutien dans la mise en œuvre des évolutions nécessaires et proposées pour l'EPS en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports. – Madame et Monsieur les Députés, je suis ravie de l'intérêt que vous portez à l'enseignement de promotion sociale. Vous avez évoqué l'objectif d'étoffer les compétences, de réorienter une carrière quand c'est nécessaire et souhaitable. La notion d'ascenseur social apparaissait aussi en filigrane dans votre intervention. Pour moi, il s'agit vraiment d'une priorité commune. Le chapitre III de la Déclaration de politique communautaire (DPC) est entièrement consacré à l'enseignement de promotion sociale. Vous faites bien de le rappeler, car il s'agit d'un point très positif. En effet, le gouvernement souhaite placer cette filière au cœur de ses préoccupations.

Vous avez cité des termes tels que «coopérer», «renforcer», «valoriser». Ils n'ont pas été choisis au hasard. Le gouvernement souhaite créer plus d'articulations et de complémentarité entre les opérateurs de la formation et entre les niveaux de pouvoir. L'enseignement de promotion sociale a une place particulière dans ce processus en raison de ses caractéristiques intrinsèques. Il ne s'agit pas de concurrence, mais de complémentarité au profit des divers publics concernés, là où ils

se trouvent. «Passerelles» et «synergies» sont des termes qui me parlent. Il en est de même de la volonté de sortir des blocages institutionnels au profit des apprenants.

La DPC évoque également les ponts à jeter, les collaborations à améliorer entre les différentes filières de l'enseignement supérieur en visant la fluidité du parcours de l'étudiant. Le programme de gouvernement ne mentionne nulle part un quelconque effacement ou affaiblissement de l'enseignement de promotion sociale, ni au niveau secondaire ni au niveau supérieur.

Concrètement – et je réponds de cette manière à la question de M. Lux sur la place de la concertation –, j'ai déjà convié les représentants du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale à une rencontre pour discuter notamment du pilotage du secteur. Comme vous l'avez dit, je me suis rendue hier à la rentrée académique d'une des fédérations d'établissements et le dossier du pilotage était le principal sujet évoqué lors de la conférence qui se tenait à cette occasion. Dès le début de la législature, je tiens à montrer aux acteurs de l'enseignement de promotion sociale mon intérêt pour leur secteur. Si des initiatives doivent être prises, ce sera en concertation avec des représentants du terrain.

Vous évoquiez, Madame la Députée, le maillage du territoire par l'enseignement de promotion sociale. Je suis convaincue qu'il s'agit d'un des atouts de la filière et qu'il faut le préserver. Dans les degrés supérieurs, 16 % des étudiants sont inscrits en promotion sociale au sein de 86 établissements ce qui indique bien qu'il s'agit d'une offre de proximité pour de nombreux jeunes et moins jeunes. Représentés à l'ARES, ces établissements peuvent désormais mieux se faire connaître et nouer des liens avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur. J'ai entendu votre inquiétude quand nous parlons de fusion, de pilotage et d'une possible mutualisation des coûts. Je peux vous assurer que notre volonté est de ne rien faire sans l'accord des représentants du terrain et que ces termes ne cachent aucunement une volonté de régionalisation.

Je souligne également une autre caractéristique de la promotion sociale. Le Conseil général rédige des dossiers pédagogiques communs à tous les réseaux et relatifs aux formations certifiantes, pour une raison de cohérence pédagogique et organisationnelle. À mon sens, cette collaboration interréseaux est une force. Je voudrais mener une politique volontariste de collaboration et de synergie, au-delà des clivages institutionnels, au profit de l'apprenant, qu'il s'agisse d'acquérir des compétences ou un diplôme, ou de se former à des métiers qui n'existent pas encore. On évalue en effet qu'à l'ère du numérique, la moitié des métiers qui seront exercés dans vingt ans ne sont pas encore connus. Il s'agira d'évaluer des compétences que nous n'avons pas encore intégrées dans nos cursus, telles que la capacité de travailler en

équipe ou de manière autonome, la créativité, toutes compétences qui font partie du programme de l'enseignement de promotion sociale.

Nous aurons sans aucun doute l'occasion d'en parler régulièrement et je m'en réjouis.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à toutes mes questions. Je voudrais insister sur l'émancipation, au-delà de l'ascenseur social. Le parcours en promotion sociale permet en effet, comme le congé-éducation, une réelle émancipation des personnes, non seulement grâce à l'insertion, mais surtout grâce à l'articulation de leur vie autour de nouveaux défis.

Par ailleurs, j'ai bien entendu votre volonté d'assurer une concertation. Je pars du principe que, si vous l'affirmez, c'est que vous allez le faire. J'ai aussi noté que les avancées ne se feront qu'avec l'accord du terrain et que les collaborations et les synergies visent à améliorer le maillage du territoire, à assurer la proximité et à générer de nouvelles compétences qui devront être développées et non régionalisées, diminuées ou encadrées sans concertation.

### 3 Questions orales (Article 82 du règlement)

#### 3.1 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi de l'accord du 24 septembre 2018 relatif à la délivrance des copies d'examen»

**Mme Alda Greoli (cdH).** – L'article 137 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit le droit pour les étudiants de consulter les copies d'examen corrigées «dans des conditions matérielles qui rendent cette consultation effective». Parmi ces conditions figure la présence du responsable de l'épreuve ou de son délégué. Pour l'étudiant, il s'agit non seulement de prendre connaissance des erreurs qu'il a commises, mais également d'avoir un moment d'échange pédagogique, essentiel à sa réussite future.

Depuis plusieurs années, les organisations représentatives des étudiants réclament, par ailleurs, le droit de recevoir une photocopie de leur copie corrigée. D'après elles, la valeur de l'exercice serait rehaussée, car, pour préparer la session suivante, l'étudiant pourrait prendre cons-

science de ses erreurs, alors qu'une consultation de quelques minutes ne permet pas d'appréhender les difficultés qu'il avait rencontrées lors de l'épreuve. Les établissements, eux, redoutent la charge administrative et budgétaire que représenteraient de multiples demandes de photocopies d'examens. Ils craignent aussi qu'une telle mesure balaye la plus-value des commentaires de l'enseignant ou de l'assistant.

Le débat s'est progressivement mué en une question juridique, les uns mettant en exergue les prescrits constitutionnels et les dispositions décrétales en matière de publicité de l'administration et les autres s'appuyant sur le fait que le décret «Paysage» ne prévoit pas explicitement la délivrance de la copie. Diverses décisions juridictionnelles européennes et belges ont renforcé la position des organisations étudiantes.

Le groupe cdH a adressé plusieurs questions parlementaires au précédent ministre de l'Enseignement supérieur. Un groupe de travail a alors été mis en place au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), avec pour objectif de dégager un consensus entre les établissements et les représentants des étudiants.

Le 24 septembre 2018, un accord a été conclu. Celui-ci repose sur quatre principes. La participation de l'étudiant à la séance de consultation des copies est une condition *sine qua non* à la demande de remise d'une copie. En outre, cette demande doit respecter des modalités raisonnables fixées par le règlement des études et/ou des examens. Ensuite, l'institution peut soit remettre à l'étudiant une copie de son examen, soit lui permettre de prendre une photographie. Enfin, l'institution peut demander à l'étudiant de confirmer par écrit la réception de sa copie.

Cet accord a largement été salué par l'ensemble du secteur, tant il permet de mettre les établissements en conformité avec la législation européenne et décrétales. Il apporte aussi une réelle aide aux étudiants.

Madame la Ministre, une année académique s'est écoulée depuis la conclusion de cet accord. Quel bilan dressez-vous des trois sessions concernées par cet accord? L'ARES a-t-elle procédé à une première évaluation du dispositif, en concertation avec toutes les parties? Si oui, quels enseignements en tirez-vous? Sinon, cette évaluation est-elle prévue ou envisagée?

Les règlements des études et/ou des examens des institutions ont-ils bien été mis en conformité avec les quatre principes de l'accord? Une attention particulière sur ce point a-t-elle été demandée aux commissaires et délégués du gouvernement?

Lors des derniers échanges entre le précédent ministre de l'Enseignement supérieur et mon ancien collègue, le député Benoit Drèze, l'éventuelle intégration de l'accord dans une disposition décré-

tale avait été évoquée afin de renforcer le cadre de l'article 137 du décret «Paysage» et d'éviter les recours. Le ministre avait annoncé qu'il entamerait des consultations juridiques sur cette question. Celles-ci se trouvent-elles dans les dossiers que votre prédécesseur vous a légués?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous avez fort judicieusement rappelé le contexte et la genèse de cette problématique de la délivrance des copies d'examen. Celle-ci a fait l'objet de discussions lors de la précédente législature. À mon tour, je tiens à saluer le compromis solide qui a été dégagé entre les acteurs à l'époque, dans une matière où les avis divergeaient pourtant fortement. Comme vous l'avez dit, la consultation de la copie par l'élève a une valeur pédagogique. Il s'agit de ne pas noyer cet aspect dans des arguties juridiques et de ne pas perdre de vue l'objectif final.

L'ARES m'a rapporté que, cet été, quelques étudiants ont fait état de difficultés à obtenir leur copie d'examen. Mais ces cas sont très peu nombreux – moins de cinq. Vous aurez constaté, par exemple, que la copie de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie est désormais automatiquement délivrée à chaque participant, sans même qu'il doive en faire la demande et, *a fortiori*, la motiver.

En ce début de mandat ministériel, je compte poursuivre l'analyse de l'évolution de la problématique avec l'ensemble des acteurs concernés. J'écouterai prochainement les représentants des étudiants et demanderai aux commissaires et délégués du gouvernement leur appréciation quant à l'application de l'accord sur le terrain.

**Mme Alda Greoli (cdH)**. – Je note qu'aucune évaluation n'a encore eu lieu. J'ose espérer que les concertations et rencontres prochaines avec les représentants des étudiants, des universités et des écoles supérieures ainsi que de l'ARES vous permettront de procéder à cette évaluation de façon empirique, voire de l'approfondir.

### 3.2 *Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Report de la nouvelle formation des enseignants»*

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB)**. – Nous sommes l'un des rares pays à proposer actuellement une formation des enseignants en trois ans. Il

est question ici des futurs instituteurs et régents; je n'aborderai pas les masters dans le cadre de cette question. Les acteurs sont nombreux à insister sur l'importance de passer à une formation en quatre ans, voire idéalement en cinq ans, pour relever les nombreux défis qui se poseront au cours des prochaines années dans notre enseignement.

Parmi ces défis figure la nécessité d'apprendre à détecter les difficultés au plus tôt. J'étais encore enseignant en juin dernier. Jamais, au cours de ma formation initiale ou continuée, je n'ai eu la possibilité d'apprendre les techniques permettant de détecter les signes de difficultés des élèves. Les enseignants les voient souvent trop tard, quand les élèves ont échoué. Ces techniques doivent s'apprendre. Je n'ai jamais appris à mettre en place des remédiations immédiates efficaces.

Bien que je sois convaincu qu'aucune réforme pédagogique, aussi intelligente et pertinente soit-elle, ne pourra répondre de manière décisive aux défis et aux difficultés majeures qui se posent à notre enseignement, j'estime qu'une telle réforme peut néanmoins jouer un rôle. Il est donc nécessaire de l'introduire dans le cursus. Une meilleure connaissance globale du système éducatif de la part des enseignants me semble pertinente.

J'ai été invité plusieurs fois, en tant que militant d'une association, par des enseignants de hautes écoles pédagogiques à m'exprimer devant des étudiants. Il était toujours intéressant de débattre avec eux de la question des inégalités, d'analyser avec eux leurs causes et de formuler des pistes pour y remédier. Mais cette démarche était laissée au bon vouloir de quelques enseignants. Il n'est pas normal que la plupart des jeunes qui seront amenés à travailler dans une école n'aient pas une connaissance globale de ce système éducatif. Loin de moi l'idée que les enseignants actuels ne font pas bien leur travail. Pourtant, face aux défis actuels de notre enseignement et à la pénibilité croissante du métier, une formation plus longue ne serait certainement pas du luxe.

Une nouvelle formation en quatre ans est en discussion depuis une dizaine d'années. Elle devait entrer en vigueur en septembre 2020, à savoir lors de la prochaine rentrée. Un décret en ce sens avait été voté en février dernier. Or, la Déclaration de politique communautaire (DPC) m'apprend qu'elle est reportée d'un an pour des raisons à la fois pratiques et financières. Parmi les problèmes pratiques, le gouvernement invoque la mise en cohérence avec le Pacte pour un enseignement d'excellence, le statut du test de français prévu à l'entrée, la répartition du financement entre hautes écoles et universités, la possibilité pour les enseignants en fonction de suivre cette nouvelle formation, etc. Puisque l'allongement de la formation devrait nécessairement entraîner une augmentation barémique, il est fort probable que les enseignants actuellement en fonction désirent, moyennant une

formation complémentaire, accéder aux mêmes barèmes que leurs jeunes collègues.

Les points évoqués par le nouveau gouvernement sont nombreux et je m'étonne que le gouvernement précédent n'y ait pas pensé lors de la rédaction du décret en question. Quant aux problèmes financiers, on évoque purement et simplement la viabilité à terme de la mesure d'allongement, lorsque la réforme aura produit son plein effet et que l'ensemble des enseignants suivront une formation de quatre ans.

Dès lors, ma question est simple: compte tenu à la fois de l'importance de cette réforme et des nombreux problèmes que soulève sa mise en œuvre, pouvez-vous me garantir que le report sera limité à un an?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je me réjouis que vous m'interrogiez sur la réforme de la formation initiale des enseignants dès la première réunion de commission. C'est un dossier qui me tient très à cœur. Il s'agit avant tout d'améliorer la qualité de la formation des enseignants. Cette réforme doit d'ailleurs être considérée dans la perspective de la transposition du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle constitue sans aucun doute l'un des principaux chantiers de ce début de législature.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) est claire. La réforme de la formation initiale des enseignants est reportée d'un an en accord avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Les établissements sont au courant de la situation. La mise en œuvre de la réforme soulevait de nombreux problèmes. Dès lors, il importe d'envisager certaines améliorations et d'examiner certaines adaptations pour mieux être en phase avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. Cette réflexion sera menée en parfaite collaboration avec la ministre de l'Éducation.

Le délai d'un an doit permettre à l'ARES «d'examiner la capacité opérationnelle de la mise en œuvre de la réforme par les établissements d'enseignement supérieur; le cas échéant, [d']adapter la réforme quant à ses modalités et sa mise en œuvre; [d']évaluer le coût d'organisation de la réforme de la formation initiale des enseignants et son intégration dans la trajectoire budgétaire». Nous avons aussi la volonté de clarifier le statut du test diagnostique de français prévu à l'entrée des études.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB)**. – Madame la Ministre, vous vous êtes formellement engagée à ce que le report ne soit que d'un an. J'en prends acte!

### 3.3 *Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pénurie d'interprètes en langue des signes»*

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – Madame la Ministre, ce sujet me tient à cœur. La langue des signes de Belgique francophone (LSFB) a été reconnue le 21 octobre 2003 par la Communauté française comme une des langues officielles de Belgique. Entre 600 000 et près d'un million de personnes souffrent de troubles de l'audition en Fédération Wallonie-Bruxelles. Beaucoup recourent à la langue des signes.

Le travail des interprètes a évolué tant au niveau de la demande que de son type. Avant, des interprètes de liaison étaient recherchés. La personne entendante était en présence d'une personne sourde avec son interprète. Aujourd'hui, nous constatons une nette augmentation des sollicitations d'interprètes pour des événements comme des concerts. J'ai vu plusieurs concerts aux Francolies de Spa traduits en langue des signes. Cette démarche est très importante pour l'inclusion de ces personnes dans la vie culturelle et sociale. Dans le monde politique également, des partis font de plus en plus traduire leur congrès en langue des signes. Ces demandes entraînent un besoin supplémentaire, à tel point que le métier est maintenant en pénurie.

Bon nombre de formations existent en promotion sociale. Elles permettent de communiquer en langue des signes au sein d'une famille ou individuellement, mais leur niveau reste insuffisant pour assurer une mission plus officielle. Selon mes informations, les cours du bachelier en traduction LSFb/anglais vers le français sont dispensés à l'Université Saint-Louis de Bruxelles (USL-B) et à l'Université de Liège (ULiège) et les cours de master en interprétation de conférence bidirectionnelle LSFb/français ou en traduction LSFb/anglais vers le français à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). L'institut Marie Haps, qui s'en est longtemps chargé, ne forme plus d'interprètes en langue des signes.

Combien de personnes ont obtenu leur diplôme de master en interprétation de conférence bidirectionnelle LSFb/français? Combien sont actuellement inscrites en première année de bachelier à l'USL-B et l'ULiège? Quelles seraient les mesures que vous pourriez prendre pour mieux faire connaître ces cursus et ainsi renforcer l'offre d'interprètes? Envisagez-vous de coordonner vos efforts avec votre collègue chargée de l'aide aux personnes en Région wallonne? Par exemple, vous

pourriez lui demander d'inscrire en Wallonie, comme c'est déjà le cas à Bruxelles, le métier d'interprète en langue des signes comme en pénurie, afin d'attirer plus de personnes en recherche de formation, avec tout le cercle vertueux qui en découlerait.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à ce dossier, actuellement et dans les prochaines années.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La formation en traduction et interprétation en langue des signes de Belgique francophone, qui a débuté en septembre 2014, a pu voir le jour grâce à la collaboration entre l'institut Marie Haps, l'Université de Namur (UNamur) et l'Association belge des interprètes en langue des signes. Il est important de rappeler qu'aucune formation n'existait jusqu'à cette date en Belgique francophone alors qu'une formation similaire est hébergée à la Katholieke Universiteit Leuven (Ku Leuven) depuis 2008.

Il importait donc de créer cette filière et de l'inscrire dans un cursus d'enseignement de la traduction et de l'interprétation répondant aux mêmes exigences que celles demandées aux futurs traducteurs et interprètes en langue vocale. En effet, il est impératif d'éviter les prestations d'interprétation non professionnelles qui ont pu être diffusées sur les réseaux sociaux ou sur les plateaux télévisés. Le premier bloc de bachelier a débuté en septembre 2014 dans le département de traduction et interprétation de l'institut Marie Haps, devenu Faculté de traduction et interprétation de l'Université Saint-Louis de Bruxelles. L'ULiège a pour sa part ouvert un premier bloc de bachelier en septembre 2016.

Cette année 2019 constitue une étape particulière dans la création de la formation, puisqu'elle correspond à la fin d'un premier cycle d'enseignement avec la sortie des tout premiers étudiants diplômés en traduction et interprétation en langue des signes, trois interprètes et une traductrice. Tous avaient déjà trouvé un emploi avant même la fin de leurs études. Le public est assez varié, mais quatre grandes tendances se dessinent. Les étudiants qui se lancent dans des études de traduction et d'interprétation et qui choisissent naturellement la langue des signes en combinaison avec l'anglais.

Les étudiants qui sont en contact avec la communauté sourde et veulent devenir spécifiquement interprètes. Les étudiants qui travaillent déjà dans le milieu de l'interprétation en langue des signes et qui souhaitent se professionnaliser par le biais d'une validation des acquis de l'expérience en entrant dans le cursus directement en master. Enfin, les étudiants qui s'orientent na-

tuellement après leur bachelier vers des masters en communication multilingue ou relations internationales.

Parmi les différentes difficultés rencontrées, on note le recrutement des formateurs. Une réflexion devra dès lors être entamée afin de résoudre ce problème spécifique. Concrètement, il y a deux ou trois inscrits par année dans le master en traduction pour la combinaison anglais-langue des signes. Ce succès mitigé était prévisible puisque la formation phare pour les étudiants en langue des signes est bien entendu l'interprétation, plus prestigieuse et fort demandée sur le marché. On compte une quinzaine d'inscrits pour les deux années du master en interprétation pour la langue des signes.

Malheureusement, l'organisation de cette filière à l'ULiège ne rencontre pas encore le succès espéré, mais il est peut-être prématuré d'en tirer des conclusions à ce stade. La demande d'interprétation en langue des signes est importante, mais les exigences de la filière sont élevées. L'examen final de deuxième master s'effectue comme pour les langues vocales, comme l'anglais et le néerlandais, devant un jury international d'interprètes professionnels accrédités auprès des grandes institutions. Cela explique le nombre relativement faible d'étudiants en interprétation, comme pour les langues vocales.

Il convient de souligner que la Fédération Wallonie-Bruxelles a tout mis en œuvre pour soutenir un partenariat de collaboration qui unit les efforts de chaque partenaire. L'objectif est d'optimiser les ressources afin de répondre au besoin accru d'interprètes et de traducteurs de qualité au sein des multiples organisations publiques et privées. Cependant, vous avez raison de le souligner, Madame Nikolic, des efforts pour mieux faire connaître cette filière porteuse sont encore nécessaires. Il est aussi évident que nous devons collaborer avec les Régions à ce sujet. Je contacterai donc mes homologues prochainement.

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – Merci pour vos chiffres et vos précisions. Je partage votre avis quant à l'importance de la qualité de la formation. Le recrutement de formateurs pour pallier la pénurie est un élément qui doit nous mobiliser ces prochaines années. Les opérateurs de terrain ont déjà été confrontés, par le passé, à des cas de traduction approximative, qui ne satisfont évidemment pas la communauté des personnes sourdes et malentendantes.

Cependant, je m'étonne de vos propos sur le jury international. La langue des signes n'est pas totalement universelle. La langue des signes francophone en Belgique diffère de celle en France. Il serait judicieux de porter une réflexion à ce sujet, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de qualité. Il est essentiel de s'adapter à la réalité de la langue des signes, car il s'agit d'une langue à part entière, qu'on ne peut traiter comme

une langue étrangère telle que l'anglais. Ce sujet me tient à cœur et je ne manquerai pas de vous questionner encore afin de suivre l'évolution de ces filières.

#### 4 Ordre des travaux

**M. le président.** – La question orale de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en place de la nouvelle circulaire "Infrastructures"», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h55.*

VERSION PROVISoire